

LES SOINS PALLIATIFS

Définition :

Les soins palliatifs s'adressent à toute personne présentant une maladie grave évolutive en phase avancée ou terminale. Ce sont des **soins actifs** et continus, pratiqués par une **équipe interdisciplinaire** en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur et les autres symptômes, à apaiser la souffrance, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.

Origine :

L'histoire de soins palliatifs modernes débute à l'ouverture du St Christopher's Hospice de Londres en 1967.

C'est Cicely Saunders qui, à partir d'une réflexion sur la nécessité d'améliorer les conditions de la fin de vie, développe le concept de **prise en charge globale** et établit les règles d'utilisation de la morphine dans le traitement des douleurs.

Cadre légal :

- **Loi n°99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs**

Ce texte définit les soins palliatifs comme un droit pour les personnes malades et un devoir pour les soignants. Sont aussi abordés dans ce texte, le refus d'investigation ou de thérapeutique, les soins à domicile, le rôle et la formation des bénévoles et le congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

- **Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 dite Loi Leonnetti relative aux droits des malades et à la fin de vie**

Elle précise les dispositions existantes concernant **l'obstination déraisonnable** et **l'obligation de dispenser** des soins palliatifs, la **procédure d'arrêt ou de limitation** de traitement du malade en fin de vie, la **collégialité de la décision** de l'arrêt de traitement du malade inconscient, la procédure d'interruption ou de refus de traitement, le respect par le médecin de la **volonté du malade** en fin de vie, la **personne de confiance**. Elle instaure les **directives anticipées** relatives à la fin de vie.

Ce que sont les soins palliatifs :

Les soins palliatifs et d'accompagnement sont mis en œuvre par des équipes pluridisciplinaires. L'objectif prioritaire est de soulager les souffrances physiques du malade et de prendre en compte les dimensions psychologiques, socio familiales et existentielles. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution. La formation et le soutien des soignants et des bénévoles font partie de cette démarche.

Les soins palliatifs et d'accompagnement considèrent le malade comme un être vivant et la mort comme un processus naturel. Ceux qui les dispensent cherchent à éviter les investigations et les traitements déraisonnables. Ils se refusent à provoquer intentionnellement la mort. Ils s'efforcent de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès et proposent un soutien aux proches en deuil.

Des bénévoles formés à l'accompagnement de fin de vie et appartenant à des associations qui les **sélectionnent**, peuvent, **avec l'accord de la personne malade ou de ses proches** et sans interférer avec la pratique des soins médicaux et paramédicaux, apporter leur concours à l'équipe de soins. Ils participent à l'ultime accompagnement de la personne malade et de son entourage.

Le droit de mourir dans le respect de la dignité humaine au travers des soins palliatifs est un droit universel qui désormais existe et se développe dans de nombreux pays de part le monde.

Ce que ne sont pas les soins palliatifs :

- Les soins palliatifs ne sont **pas réservés aux tous derniers jours de vie**,
- Les soins palliatifs ne sont **pas destinés seulement aux gens âgés** mais aux personnes de **tous âges**.
- Les soins palliatifs ne sont pas seulement dispensés en structure hospitalière mais tout aussi bien **à domicile grâce aux acteurs des réseaux de santé**.

En conclusion

- **Les soins palliatifs permettent aux personnes malades, aux familles, aux professionnels de collaborer afin d'éviter l'isolement face à la maladie.**
- **Les soins palliatifs peuvent permettre que la fin de vie se passe aussi à domicile dans de bonnes conditions.**

Les soins palliatifs sont des soins de la vie, de la vie jusqu'au bout !

Contacts utiles pour les soins palliatifs dans le bordelais

✚ **Votre médecin traitant est votre premier interlocuteur**

Pour l'hospitalisation

Services d'Accompagnement et de Soins Palliatifs :

✚ Maison de Santé des Dames du Calvaire dite « Marie Galène »
Bordeaux Caudéran : 05 57 22 25 57

✚ Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux : 05 56 79 58 58

Pour le domicile

✚ L'ESTEY : Réseau d'Accompagnement et de Soins Palliatifs
Bordeaux : 05 56 89 82 53

Structures impliquées dans la démarche palliative

Equipes mobiles intervenant dans les établissements de santé, lits identifiés de soins palliatifs, services d'hospitalisation à domicile :

✚ Clinique Bordeaux Nord, Clinique Tivoli, Centre de Réadaptation Les Lauriers, Centre de Réadaptation Châteauneuf, Maison de Santé Protestante Bagatelle (HAD), l'Hôpital Suburbain du Bouscat (HAD), l'Institut Bergonié, Centre Hospitalier Universitaire

Associations d'Accompagnants-Bénévoles

✚ PALLIAPLUS : 05 56 08 24 68

✚ ALLIANCE 33 : 05 56 43 07 07

Les services d'hospitalisation et les intervenants du « domicile » peuvent faire appel à une équipe mobile ou à un réseau de soins palliatifs.

Pour tout renseignement : numéro vert national :

Accompagner la fin de vie, s'informer, en parler :

0811 020 33

Journée mondiale des soins palliatifs

Venez donner votre voix pour les soins palliatifs !

BORDEAUX
samedi 10 octobre
2009

